



Niveau Licence

## Educateur de Jeunes Enfants

Diplôme d'Etat

*L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il accompagne l'enfant et sa famille, veille à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, motrices et artistiques.*

### Objectifs

- ✓ Mettre en œuvre des projets d'actions éducatives adaptées à de jeunes enfants, en lien avec les familles et dans un environnement assurant l'hygiène et la sécurité de l'enfant grâce à des formations pratiques
- ✓ Accueillir l'enfant et sa famille, accompagner la parentalité
- ✓ Mener des actions de prévention précoce et favoriser le lien social
- ✓ Développer une fonction d'expertise éducative et sociale dans le champ de la famille et de la petite enfance

### Programme

- ✓ Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- ✓ Action éducative en direction du jeune enfant
- ✓ Travail en équipe pluri-professionnelle
- ✓ Communication professionnelle
- ✓ Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

### Public

Toute personne titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou certificat de niveau 4 (ME, TISF...) ou bénéficiaire d'une validation (VAP...) en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

### Durée

- 3 ans
- 1 500 h (formation théorique)
- 2 100h (formation pratique)

### Tarif

- Frais d'inscription au processus d'admission : 175 €
- Frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2019/2020 répartis de la façon suivante (à titre indicatif) :
  - 170 € de frais d'inscription,
  - 350 € de frais de scolarité.
- Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 91 €
- Formation continue : convention de formation entre l'IRTESS et l'employeur.
- Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir : 90 € (tarif 2019-2020)



### En savoir plus

Laïla KELATI  
lkelati@irtess.fr  
Tél. 03 80 72 64 90

Paola DUCHESNE  
pduchesne@irtess.fr  
Tél. 03 80 72 64 41

## Sélection EJE – EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (niveau 6)

### Conditions d'accès aux épreuves d'admission :

Peuvent accéder au processus d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de niveau IV minimum ;
- Bénéficier d'une attestation de Validation des Acquis Professionnels (VAP) obtenue à l'IRTESS (calendrier sur [www.irtess.fr](http://www.irtess.fr)).

### Admission :

L'admission des candidats en formation est prononcée par le directeur de l'établissement après avis d'une commission d'admission. Celle-ci est prononcée après examen des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

### Modalités d'inscription :

Les modalités d'inscription sont en fonction de la situation du candidat :

- **Inscriptions sur la plateforme Parcoursup :** [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Tous ceux (lycéens, futurs apprentis, étudiants en réorientation interne ou externe, ou autre) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur.

- **Inscriptions IRTESS :** [www.irtess.fr](http://www.irtess.fr)

Les candidats à la formation continue (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) ; Les candidats étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, ne possédant pas la nationalité française et vivant à l'étranger soumis à une demande d'admission préalable (DAP).

### Périodes d'inscription :

- **Inscriptions de TOUS les candidats, à l'exception des salariés** (sur Parcoursup ou site IRTESS) :

Du 22 Janvier 2020 au 12 mars 2020 au plus tard. ATTENTION, les candidatures sur le site [www.irtess.fr](http://www.irtess.fr) ne seront valides qu'à la réception de la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées par le Pôle Sélection – Admission de l'IRTESS, avant le 14 mars 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

- **Inscriptions des candidats à la formation continue** (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) :

Du 22 Janvier 2020 au 5 Juin 2020 au plus tard sur le site [www.irtess.fr](http://www.irtess.fr). Pour être valide, la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées, doit être envoyée impérativement à l'IRTESS avant le 8 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi). L'oral des salariés financés aura lieu le 29 Juin 2020 à l'IRTESS.

### Dates et lieu des oraux :

- Les 25, 27, 28, 29 ou 30 Avril 2020 à l'IRTESS - 2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON.

### Frais d'inscription au concours :

ATTENTION : vœu Formation Initiale + vœu Apprentissage = 1 vœu

	1 vœu de formation	2 vœux de formation	3 vœux de formation	4 vœux de formation
Coût	175 €	230 €	260 €	290 €

### Apprentissage :

Les candidats à l'apprentissage (possible jusqu'à 29 ans révolus) doivent prévoir une **double inscription** en formation initiale **et** en voie d'apprentissage **sur Parcoursup**. Ainsi les candidats à l'apprentissage bénéficieront également d'un classement en Formation Initiale qu'ils pourront conserver s'ils n'obtiennent pas de contrat d'apprentissage.

### Frais de formation :

À titre indicatif, en 2019	Formation Initiale	Formation Initiale par Apprentissage	Formation Professionnelle Continue
<b>Frais d'inscription</b>	170 € par an	Forfait CFA	170 € par an
<b>Frais de scolarité</b>	350 € par an	Prendre attache auprès du CFA	/
<b>Frais pédagogiques</b>	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	sanitaire et social hors les murs de BFC au 03.80.69.24.07	19 050 € pour l'ensemble des 3 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir en sus pour l'obtention du grade Licence : 90 € + CVEC (hors salariés) : 91 € (tarifs 2019-2020)